

## probleme de voisinage

Par **Piper**, le 18/10/2006 à 19:29

J'ai un petit probleme avec des voisins avec lequel jusqu'a il y a peu je m'entendais tres bien.

Voila je vous explique en bref la situation.

J'habite dans un immeuble de l'OPAC de Paris et au dessous de moi vit une mere de famille avec ses 4 enfants tous plus au moins handicapés + le gendre de madame.

Ils ont deux chiens dont l'un est classe categorie I par les autorités mais ceci dit doux comme un agneau lorsque il est vaccine, une puce electronique et lorsque il sort est toujours tenu en laisse et muselé. L'autre le doberman n'etant pas classé categorie I n'est pas musele mais ceci dit n'as jamais fait de mal à quiquonque.

Il y'a quelques mois de cela le couple a eu un bébé, à peine sortit de l'hopital quelqun à porte plaintede maniere anonyme contre cette famille en affirmant qu'ils avaient des chiens mechants et bien d'autres details que je passerai par respect de la vie prive de ces gens. La police est alors venu faire son enquete ainsi que les services sociaux. La famille a donc reçu une somation soit ils se separaient de leurs chiens soit l'enfant leur etait enlevé.

A partir de ce moment leur attitude à mon egard à changer, c'est a peine si il me salue alors qu'en general ils nous arrivé de rire un petit peu dans la cour de l'immeuble. De plus ils se sont comme prévu defait de leurs animaux et le rotweiller vient malheureusement d'etre euthanasier.

J'ai demande au gardien si par hasard ils ne me sousponner pas d'etre la responsable de ce drame ce à quoi il a repondu par l'affirmatif.

J'en ai discute avec un ancien de l'immeuble qui me conseille de telephoner à l'antenne afin de savoir qui reellement est l'auteur de cette lettre afin de me disculper car d'apres lui etant donné qu'il y'a eu enquete policiere et des services sociaux ils doivent le savoir.

Personnellement je doute que l'antenne de l'OPAC me doneront ce genre d'informations ai-je-raison ? Quand à moi je pensais plutot discuter avec les interessés afin d'etre lavé de tous soupsons et pouvoir je l'espere renouer le dialogue de bon voisinage.

Que me conseillez vous ?

Par **Stéphanie\_C**, le 18/10/2006 à 19:38

Bonsoir,

La meilleure des choses est de prendre le taureau par les cornes et d'aller voir ce voisin pour en parler directement avec lui.

Les discussions par personne interposées, ça ne marche jamais.

Si tu vas le voir, et que tu lui expliques clairement que ce n'est pas toi, si tu es convaincue de ce que tu dis, et que ce voisin était clean avec toi avant, il n'y a pas de raison qu'il ne te croit pas.

De plus, tu peux dire que tu n'es pas seule dans l'immeuble, que ça c'est toujours bien passé avant et qu'il n'y avait aucune raison que ça change.

Le dialogue direct est ce qu'il y a de mieux, même si ce n'est pas évident. De toute façon, autant y aller pour être claire. Perdu pour perdu...

Tu peux expliquer que tu te sens blessée de cette attitude et que tu en es arrivée à essayer de connaître l'auteur de la dénonciation anonyme. Ceci étant, tu as plutôt raison, je doute qu'on te dise le nom de la personne, tout du moins tu peux peut-être expliquer la situation à l'OPAC en leur demandant de dire à ce voisin que tu n'es pas l'auteur de la dénonciation, même s'ils ne disent pas le nom du véritable auteur, c'est toujours ça de pris.

Ceci étant, je pense tout de même qu'étant donné qu'il devait probablement s'agir de cas sociaux, le fait pour une personne d'apprendre qu'il y avait un nouveau-né avec deux chiens de race réputée dangereuse a dû la pousser à dénoncer la situation, surtout avec tous ces cas de chiens qui s'attaquent aux enfants sans crier gare alors qu'ils étaient très doux avant. Personnellement, je ne trouve pas cela très normal d'avoir ce genre de chiens avec des jeunes enfants (faut pas être bien cuit quoi, en toute franchise), surtout en appartement, mais bon... cela n'engage que moi. Si tu dis que ça se passait bien.

Par **Camille**, le **20/10/2006** à **11:55**

Bonjour,

Juste quelques petits détails en passant...

Le Rottweiler ne fait pas partie des chiens de la 1ère catégorie, mais de la 2ème. Les chiens de la 2ème catégorie doivent aussi être tenus en laisse et muselés dans les lieux publics.

Leur détention n'est pas interdite mais encadrée.

Les Dobermann ne font partie ni de l'une ni de l'autre. Donc considérés par la loi comme "non dangereux".

Je ne suis pas bien certain que la procédure suivie par les services sociaux (ou par l'OPAC) soit très régulière, surtout si ces chiens avaient fait l'objet d'une déclaration, régulière elle, en mairie. Je pense même qu'ils ont outrepassés leurs droits.

A ma connaissance, rien n'interdit en France de posséder ce genre d'animal même quand on a un enfant en bas âge.

Et même si je suis assez d'accord avec les observations de Stéphanie... pour ne pas dire plus...